

7 719 MEMBRES

241 DOSSIERS RÉGLÉS

3 598 592 \$ EN RÉGLEMENT

89 % DE SATISFACTION

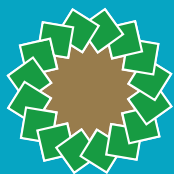
326 398 \$ EN RISTOURNE



## RAPPORT ANNUEL 2009



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX

### La symbolique de la signature

Le centre du symbole représente, par sa forme, un sceau de qualité. C'est aussi un soleil parfait, image universelle de la santé, de la vitalité et de la force. Finalement, c'est le noyau autour duquel se rattachent les 16 régions qui le complètent.

Les régions sont imagées par des carrés de couleur unie qui s'enchaînent les uns aux autres. L'ensemble forme donc un maillage parfait, une roue qui tourne, qui avance et qui progresse. Le contraste des carrés avec la forme

ronde centrale illustre le respect et l'harmonie des relations entre l'Association et son entourage. C'est également une symbolique de la démocratie qui l'anime.

La couleur verte se veut apaisante, naturelle et sécurisante. C'est aussi la couleur universelle des pictogrammes identifiant les soins médicaux.

Finalement, la signature vient soutenir le tout, le caractère confère classe et distinction à l'ensemble.

## MISSION DE L'AGESSS

- 1 représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres;**
- 2 consulter et tenir informés les membres en tout temps;**
- 3 influencer les acteurs en participant aux réflexions et débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux;**
- 4 contribuer au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques en gestion;**
- 5 valoriser l'excellence en gestion.**

Note: Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Ce document est imprimé sur du papier recyclé contenant 30 % de fibre postconsommation.

# SOMMAIRE

---

Mot du président	4
Conseil d'administration 2008-2009	6

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comité assurance et retraite	8
Comité de développement professionnel	10
Comité de rémunération et fonctions types	13
Dossier équité salariale	15
Comité des conditions de travail	17
Comité des retraités	19
Comité consultatif des retraités	21
Comité des finances	23

## RAPPORT FINANCIER

### Extrait – États financiers vérifiés

Bilan	25
Résultats	26
Rapport de la permanence	28
Nos partenaires	34
Renseignements divers	34



François Jean, président-directeur général

## MOT DU PRÉSIDENT

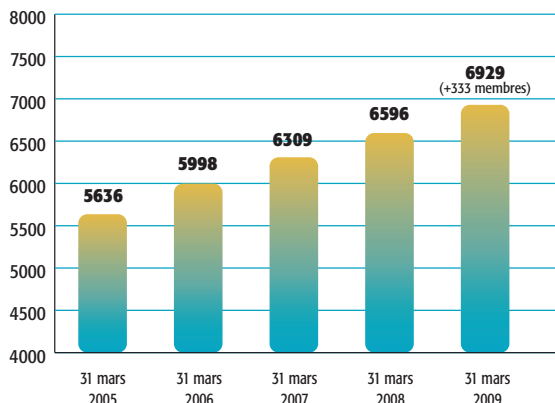
### L'AGESSS CONTINUE DE SE DÉMARQUER EN 2008-2009

Durant la troisième année de sa planification stratégique 2006-2010, l'AGESSS a accéléré son développement et, en s'appuyant sur le haut niveau d'expertise de son équipe, s'est positionnée de plus en plus auprès des gestionnaires comme la référence-conseil en matière de conditions de travail et de formation et développement de compétences en gestion.

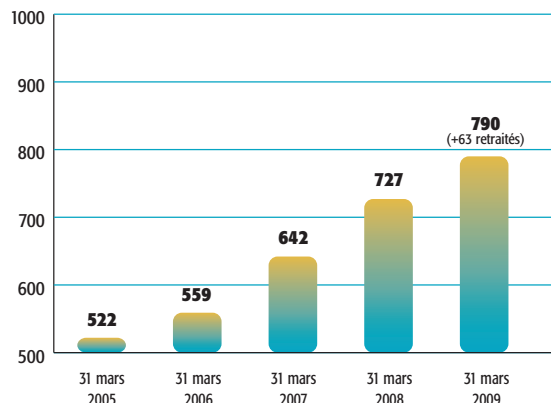
#### Des réalisations significatives

- S'appuyant sur ses structures associatives aux niveaux local et régional, votre Association continue de voir le nombre de ses membres augmenter avec 6929 membres actifs au 31 mars 2009 alors qu'ils étaient 6596 au 31 mars 2008, **une progression de 333 membres actifs**. La croissance du nombre de membres retraités est, elle aussi, au rendez-vous avec 790 membres retraités au 31 mars 2009 comparativement à 727 au 31 mars 2008, **une progression de 63 membres retraités**. C'est donc un total de 7719 membres actifs et retraités que compte maintenant votre Association.
- Une équipe de 18 employés professionnels et expérimentés qui ont à cœur de bien servir les membres.
- Le Service de formation et de développement de compétences en gestion, qui en est à sa troisième année d'opérations, dessert une clientèle toujours plus nombreuse à la suite d'ententes avec les établissements et avec les membres.
- D'une année à l'autre, le Service des affaires professionnelles continue de bien performer dans le règlement des dossiers que les membres lui confient. L'équipe de ce Service a réglé quelque 241 dossiers dont la valeur des règlements totalise 3 598 592 \$.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS DE L'AGESSS



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES RETRAITÉS DE L'AGESSS



- Le niveau de satisfaction des membres clients ayant reçu des services du Service des affaires professionnelles demeure très élevé avec un résultat de 89 %. Ce niveau de satisfaction est mesuré par une firme externe indépendante.
- Une saine gestion financière qui garantit le maintien ainsi que le développement des services aux membres avec la cotisation la moins élevée parmi toutes les associations de cadres du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que la constitution d'un bon fonds de défense de ses membres.
- Un partenariat renouvelé pour une quatrième année avec l'éditeur de la revue **Le Point en administration de la santé et des services sociaux** dont la mission est de mettre à la disposition des intervenantes et des intervenants du milieu des outils appropriés et des informations pertinentes leur permettant d'enrichir leurs compétences et leur épanouissement professionnel.

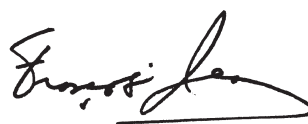
Quatre numéros ont été publiés, soit :

- La sécurité des patients : priorité de gestion
- Partenariat public-privé
- Partenariat public-privé, prise 2
- La gouvernance

Par ailleurs, les travaux du Comité national de la main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement ont progressé en regard de la planification de la main-d'œuvre cadre par l'adaptation du cadre normatif en gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre pour les salariés syndiqués. Il reste toutefois beaucoup à faire dans la réalisation du volet qualitatif de la planification de main-d'œuvre cadre afin d'améliorer significativement les conditions d'exercice des gestionnaires et aussi d'agir sur l'attraction des professionnels vers des fonctions d'encadrement ainsi que sur leur rétention.

Aussi, bien que les discussions au Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) soient pratiquement complétées, nous sommes toujours en attente des modifications proposées et convenues au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96).

L'enjeu fondamental pour l'avenir du réseau public de santé et de services sociaux demeure la gestion optimale de ses ressources humaines dont font partie les gestionnaires qui assurent le fonctionnement des établissements, particulièrement les cadres intermédiaires. L'année 2009-2010 verra la conclusion du dossier de l'équité salariale ainsi que la refonte du système de classification/rémunération du personnel d'encadrement du réseau. Espérons que pour le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc et son équipe de sous-ministres, ce ne sera pas un rendez-vous manqué avec ses gestionnaires. Si ce devait être le cas, la déception serait immense et la mobilisation serait alors en déroute avec les conséquences désastreuses que vous toutes et vous tous pouvez facilement imaginer.



François Jean  
Président-directeur général



Les numéros de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* au cours de l'année 2008-2009.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009



1

2

3

4

5



8

9

10

11

12

13

## ADMINISTRATEURS/ADMINISTRATRICES

**Monsieur Cyr Dumas**<sup>8</sup>  
CSSS de Rivière-du-loup (Bas-Saint-Laurent)

**Monsieur Paul Desilets**<sup>9</sup>  
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec  
(Mauricie et Centre-du-Québec)

**Madame Josée Mireault**<sup>10</sup>  
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Estrie)

**Madame Louise Beauchesne**<sup>11</sup>  
CSSS Dorval-Lachine-Lasalle (Montréal)

**Monsieur Alain Doston**<sup>12</sup>  
CSSS du Cœur-de-l'Île (Montréal)

**Madame Caroline Bettez**<sup>13</sup>  
Agence de la santé et des services sociaux  
de l'Abitibi-Témiscamingue (Abitibi-Témiscamingue)

## MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



6

7

### **Monsieur François Jean**<sup>1</sup>

Président-directeur-général  
AGÉSSS  
CSSS-Institut universitaire de gériatrie  
de Sherbrooke (Estrie)

### **Monsieur François Beauséjour**<sup>2</sup>

Vice-président  
Pavillon du Parc (Outaouais)

### **Madame Sylvie Jobin**<sup>3</sup>

Trésorière  
Institut de réadaptation de Montréal (Montréal)

### **Monsieur Jacques Vézina**<sup>4</sup>

Secrétaire  
Centre hospitalier universitaire  
de Québec (Capitale-Nationale)

### **Monsieur Yves Bolduc**<sup>5</sup>

Premier directeur  
CRDI du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
(Saguenay – Lac-Saint-Jean)

### **Madame Ghislaine Dumais**<sup>6</sup>

Deuxième directeur  
CSSS de Laval (Laval)

### **Madame Micheline Chamard**<sup>7</sup>

Troisième directeur  
Institut universitaire de cardiologie  
et de pneumologie de Québec (Capitale-Nationale)



14

15

16

17

18

19

20

### **Monsieur Yves Lantin**<sup>14</sup>

CSSS Baie-des-Chaleurs (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)

### **Monsieur Philip Audet**<sup>15</sup>

CSSS de la région de Thetford (Chaudière-Appalaches)

### **Monsieur Stéphane Drouin**<sup>16</sup>

CSSS du Nord de Lanaudière (Lanaudière)

### **Madame Diane Gingras**<sup>17</sup>

CSSS Deux Montagnes – Sud de Mirabel (Laurentides)

### **Monsieur Daniel Ross**<sup>18</sup>

CSSS Pierre-De Saurel (Montérégie)

### **Madame Louise Verville**<sup>19</sup>

CSSS Jardins-Rousillon (Montérégie)

**Madame Christine Filion**<sup>20</sup>, représentante des retraités



François Jean



Valérie Pepin

## COMITÉ ASSURANCE ET RETRAITE

### MISSION :

**assurer la défense des intérêts économiques des membres de l'Association en matière de régimes d'assurance groupe et de retraite.**

### Les activités

On se souviendra de 2008 comme d'une année où l'activité a été fébrile dans le dossier retraite à la suite de la crise financière mondiale qui a durement frappé la caisse de retraite des participants au RRPE (Régime de retraite du personnel d'encadrement) avec un rendement négatif de -24,1 %.

À titre de président du RACAR (Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite), j'ai présidé 15 activités durant l'année soit en bureaux de direction ou en assemblées générales.

Comme membre du comité de retraite du RRPE, j'ai participé à 12 réunions et séances d'information. Le rôle du comité de retraite est d'établir la politique de placement de la caisse des participants, d'approuver les états financiers du régime et de recevoir les rapports d'évaluation actuarielle. Les objectifs de la politique sont de favoriser la sécurité des prestations à la charge des participants ainsi que la stabilité du taux de cotisation des participants compte tenu de l'évolution de leur profil démographique et de la volatilité du taux de cotisation observé durant les dernières années.

J'ai aussi poursuivi mes représentations visant la révision de notre entente de service avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

### Le dossier assurance

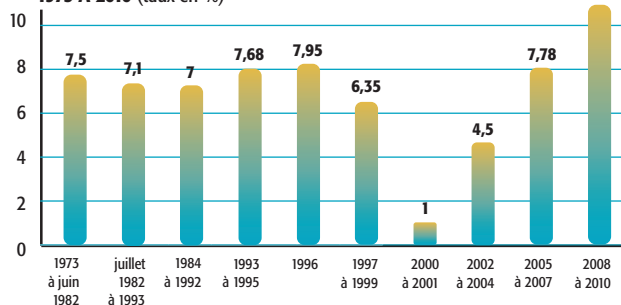
Une nouvelle entente financière de cinq ans avec SSQ Groupe financier a été entérinée. Celle-ci prévoit d'importantes modifications en faveur des participants. Nous avons aussi pu maintenir les primes payables au 1<sup>er</sup> janvier 2009 du régime obligatoire de base d'assurance accident maladie au même niveau qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008 en leur appliquant des congés partiels de primes.

### Le dossier retraite

Le taux de cotisation de 10,54 % entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 continuera de s'appliquer en 2009 et en 2010. Toutefois, le taux de rendement négatif de -24,1 % du fonds RRPE pour l'année 2008 aura inévitablement pour conséquence d'augmenter le nouveau taux de cotisation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le graphique ci-contre représentant l'évolution du taux de cotisation de 1973 à 2010 vous permet de constater la fluctuation de ce dernier.

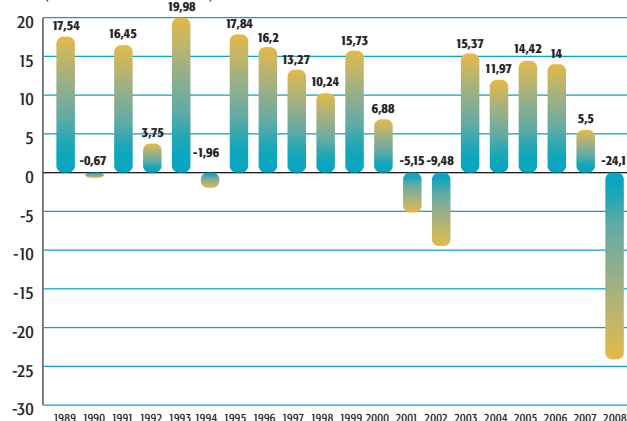
### RRPE – ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATION 1973 À 2010 (taux en %)



### Le taux de rendement de la caisse des participants au RRPE

Après cinq années de croissance soutenue du rendement de la caisse de retraite, la situation s'est grandement détériorée avec un taux de rendement négatif à -24,1 %. L'actif de la caisse de retraite a perdu 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2008, l'actif est ainsi passé de 7,7 milliards \$ au 31 décembre 2007 à 6 milliards \$ au 31 décembre 2008. Cette situation préoccupe le comité de retraite qui assurera le suivi et verra à faire les recommandations appropriées en vue de garantir la pérennité du RRPE ainsi que l'équité entre les générations de participants.

### RRPE - RENDEMENTS OBTENUS PAR LA CDPQ DE 1989 À 2008 (valeur marchande en %)



## Le dossier des engagements financiers du gouvernement du Québec envers le RRPE

Un rappel de la problématique : il y a eu modification par le gouvernement du Québec de ses états financiers de 1998-1999 faisant en sorte que l'État ne reconnaît plus la totalité de ses obligations envers les régimes de retraite de ses employés.

Des discussions ont été tenues pendant deux ans avec les représentants du gouvernement du Québec pour faire corriger la situation, malheureusement sans succès.

Le Vérificateur général du Québec, dans chacun de ses quatre rapports de 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, a aussi demandé au gouvernement du Québec de corriger ses états financiers afin que soient clairement indiqués ses engagements financiers vis-à-vis les régimes de retraite des employés.

À ce jour, la cause regroupe les 23 000 cadres représentés par les deux regroupements (RACAR et CERA) ainsi que plus de 415 000 syndiqués. Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les principales démarches effectuées dans ce dossier.

Nous ne croyons pas qu'il y aura des développements dans ce dossier avant 2010.

En terminant, je tiens à remercier les membres du comité ainsi que le personnel de la permanence de l'Association et celui du RACAR pour le support et l'appui qu'ils m'ont apportés.

François Jean  
Coordonnateur

### Voici les principales démarches qui ont été faites dans ce dossier :

18 décembre 2001	Dépôt d'une requête en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure dans le but de préserver les droits des participants (RACAR et als c. Procureur général du Québec et als et CARRA).
30 avril au 14 mai 2004	9 jours d'auditions et de plaidoiries se rapportant à la requête.
15 juillet 2004	Le juge André Gervais rend sa décision et rejette les demandes du RACAR.
6 août 2004	Les présidents et représentants des associations membres du RACAR portent la cause en appel sur la base, entre autres, que le juge Gervais n'a pas répondu aux questions soulevées lors des auditions.
13 août 2004	Dépôt de la demande d'inscription en appel du jugement par l'entremise de M <sup>e</sup> Jean-Guy Villeneuve (procureur du RACAR).
30 novembre 2004	La CERA dépose officiellement le document confirmant leur requête en intervention en appel.
13 décembre 2004	Le RACAR dépose, à la Cour d'appel du Québec, le mémoire présentant l'argumentation développée pour aller en appel.
Entre le 24 février 2005 et le 11 mars 2005	La CSN, la FIIQ, la CSQ et la FTQ déposent chacune leur requête en intervention à titre de partie intéressée à notre cause.
11 mars 2005	La CERA dépose à la Cour d'appel du Québec son mémoire présentant l'argumentation développée en appui au mémoire du RACAR.
11 janvier 2006	L'ensemble des syndicats reconnus comme parties intéressées se présente devant la Cour d'appel du Québec dans le but d'introduire de nouveaux éléments de preuve, ce qui leur est refusé.
11 avril 2006	Ces mêmes syndicats ainsi que la CERA déposent une requête pour introduction d'une preuve nouvelle devant la Cour supérieure du Québec.
28 février 2009	Date ultime pour la déclaration de mise en état du dossier de CSQ, SFPQ, FTQ, FIIQ et CSN contre le Procureur général et la CARRA. La cause sera en état pour être inscrite et appelée lors des appels du rôle d'audition.

## LES MEMBRES DU COMITÉ ASSURANCE ET RETRAITE

**Monsieur François Jean**  
Coordonnateur du comité  
Président-directeur général, AGESSS  
CSSS-Institut universitaire de gériatrie de  
Sherbrooke (Estrie)

Madame Valérie Pepin, avocate  
Conseillère en ressources humaines  
AGESSS

Madame Lïne Boucher  
CSSS de l'Énergie (Mauricie et  
Centre-du-Québec)



François Beauséjour



Ahmed Benhadji

## COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

### MISSION :

**voir à la mise en application de la politique ministérielle de développement des compétences à l'intention du personnel d'encadrement, et ce, dans chacune des régions.**

En 2008-2009, les activités du comité de développement professionnel se sont déroulées à deux niveaux : auprès des membres du comité qui siègent au sein des différents comités régionaux de développement du personnel d'encadrement (CRDPE) et au plan provincial, où l'AGESSS a joué un rôle important dans plusieurs grands dossiers.

En marge de ces travaux, indiquons que le Service de formation et de développement de compétences en gestion de l'AGESSS, qui en est à sa troisième année d'existence, a été très actif.

### La rencontre des membres du comité provincial de développement

Il y a eu une rencontre de tous les membres du comité provincial du développement professionnel de l'AGESSS, le samedi 28 mars 2009 à Montréal. La majorité des délégués régionaux des comités de développement professionnel étaient présents.

En plus de faire un tour d'horizon des régions et de discuter des principaux dossiers, le comité a revu le rôle du représentant de l'AGESSS au sein des comités régionaux. En voici d'ailleurs une brève description :

- bien faire connaître le rôle des représentants de l'AGESSS au sein du comité régional de développement du personnel d'encadrement et s'assurer qu'ils s'acquittent bien des mandats qui leur sont confiés;

- s'assurer que, dans chacune des régions, le comité régional de développement du personnel d'encadrement est actif et soutenir les délégués de l'Association dans leur rôle au sein de ces comités;
- faire le suivi, auprès des différents délégués régionaux de l'Association, des dossiers touchant la formation et le développement des compétences;
- faire valoir le point de vue de l'Association par rapport aux orientations ministérielles annuelles relatives au développement du personnel d'encadrement;
- s'impliquer au niveau du comité national de développement du personnel d'encadrement, et ce, plus particulièrement dans les dossiers touchant le développement des compétences, la planification de la main-d'œuvre et la relève du personnel d'encadrement;
- s'approprier l'offre de service du Service de formation et de développement de compétences en gestion et connaître les divers programmes de formation offerts;
- partager les réalités régionales au niveau des activités de formation et de développement du personnel, et ce, dans le cadre de rencontres du comité de développement professionnel de l'Association.

Lors de cette rencontre, un tableau synthèse a aussi été présenté par chacun des représentants régionaux et se veut une source d'information pertinente. Une copie complète a été remise à chacun d'eux.

Une présentation de l'offre de service du Service de formation et de développement de compétences en gestion et des divers programmes de formation offerts a permis aux membres du comité de mieux s'approprier cette offre afin d'être en mesure de faire la promotion de celle-ci dans leur région.

Cette rencontre a été très appréciée de tous les membres du comité. Elle a permis d'avoir une compréhension commune des grands dossiers, de bien saisir les orientations que prône l'Association, mais surtout de dresser un portrait des différentes régions. Le désir de rendre de plus en plus actif ce comité est bien présent chez les représentants et c'est dans cette direction que l'Association souhaite s'engager.

### **Les interventions dans les dossiers provinciaux**

#### *Le comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement*

Au cours de l'année 2008-2009, le comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement s'est réuni à 6 reprises en vue de définir les priorités d'actions relatives à la planification et au développement de la main-d'œuvre. Après avoir passé en revue les conclusions du rapport « Regard sur l'avenir : orientations et plan d'action PMO 2007-2010 » et pris connaissance du cadre normatif en gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre du personnel syndiqué instauré par le MSSS, le comité a retenu les 5 axes prioritaires suivants :

- (1) La mise en œuvre du volet quantitatif de la PMO cadre, c'est-à-dire la production d'inventaires d'effectifs cadres au 31 mars 2009 et la projection des besoins de recrutement de personnel cadre compte tenu des départs probables à la retraite et de certains facteurs de vulnérabilité;
- (2) La définition du volet qualitatif de la PMO cadre; soit la proposition d'un cadre de référence présentant un environnement de travail et des conditions d'exercice optimales favorisant l'attraction et la rétention dans des fonctions d'encadrement;
- (3) L'évaluation et le suivi du programme d'extension de la vie professionnelle (connu aussi sous le nom de programme de prolongation de carrière);
- (4) L'évaluation et l'appréciation de la charge de travail des cadres cliniques de premier niveau, le tout à partir d'un cadre de référence développé par le MSSS en collaboration avec un groupe d'experts;
- (5) Le repositionnement de la fonction RH (ressources humaines), et plus particulièrement l'offre de services RH, le leadership du DRH et le tandem DG-DRH.

#### *La reddition de comptes*

Le MSSS, en collaboration avec ses partenaires, s'est interrogé sur la pertinence de continuer à exiger le « Bilan des activités de développement du personnel d'encadrement - Reddition de comptes ». On se souviendra qu'au niveau du bilan provincial des activités de développement, nous retrouvons la liste des activités et les budgets associés tant au niveau national que régional.

L'Association est d'avis que la production de ce bilan doit être poursuivie, car il fournit de précieuses informations, non seulement sur la distribution des sommes allouées par région, mais également sur la nature de ces activités de développement par rapport aux besoins des établissements. L'Association a également souligné que les indicateurs du bilan gagneraient à être mis à jour pour permettre de mieux apprécier l'impact des sommes investies dans les besoins organisationnels et ceux des gestionnaires.

#### *Le programme d'extension de la vie professionnelle des cadres*

Bien que le bilan complet des activités pour 2008-2009 ne soit pas disponible pour l'instant, une rencontre avec le MSSS au comité national a fait ressortir les points suivants :

- Le financement de ce programme a été jugé très utile par les établissements qui anticipaient des difficultés à remplacer le personnel visé par le programme. On constate que le programme a davantage servi à des fins de coaching et de mentorat pour assurer l'intégration de nouveaux cadres qu'à de véritables fins de prolongation de carrière.
- À partir du moment où le MSSS fournira au réseau des orientations relatives à un programme de relève cadre, un financement pour soutenir le coaching et le mentorat des nouveaux cadres pourrait être envisagé dans la mesure où un cadre de référence serait élaboré.
- La discussion demeure ouverte et aucune décision n'est prise quant à la poursuite du programme sur la prolongation de la carrière des cadres des établissements de santé et de services sociaux.

#### *Le Forum national de main-d'œuvre*

Afin de démontrer leur volonté de s'investir dans l'amélioration des conditions d'exercice du personnel d'encadrement, le MSSS et ses partenaires ont décidé d'organiser un Forum national de main-d'œuvre qui devrait se tenir à l'automne 2009. La charge de travail des cadres de premier niveau, les rôles attendus des gestionnaires et le repositionnement de la fonction RH seraient au cœur des débats.

#### **Le Service de formation et de développement de compétences en gestion de l'AGESSS**

Pour sa troisième année d'existence, le Service de formation et de développement de compétences en gestion a été très actif par rapport à son offre de services. Voici d'ailleurs quelques faits saillants de ses interventions.

#### *La tournée provinciale*

Afin de se rapprocher davantage de sa clientèle et de lui faire connaître ses différents services en développement de compétences et en gestion de la carrière, le Service a entrepris, en octobre 2008, une tournée promotionnelle provinciale qui l'a conduit dans 12 régions du Québec. En plus de présenter l'offre détaillée des services, cette tournée a permis aux membres de profiter d'une conférence gratuite portant sur l'un des deux thèmes suivants : *La prévention de l'essoufflement professionnel* ou *La communication persuasive et l'affirmation de soi*. Selon les sondages, ces conférences ont été jugées très pertinentes par les membres qui y ont assisté. À ce jour, cette tournée a permis de rejoindre et de présenter les services à quelque 792 personnes.

### *La conclusion d'ententes de services*

Le Service a offert l'équivalent de 22 services individuels en gestion de la carrière et conclu 11 ententes de services avec des établissements pour la diffusion de conférences et d'ateliers de développement de compétences en gestion. Pour tout complément d'information, veuillez consulter le Rapport de la permanence à la fin de ce rapport annuel.

### *Les activités de soutien à la vie et à la formation associatives*

En ce qui concerne la participation du Service aux activités de formation associative, signalons la poursuite d'une démarche d'élaboration du **processus d'accueil des nouveaux membres au sein de l'Association**. Dans le cadre de cette démarche, un guide d'accueil centré sur l'accompagnement actif des nouveaux membres et leur implication dans la vie associative a été élaboré. Notons qu'en prévision de sa diffusion, en 2010, une session d'information et d'instrumentation sera offerte aux responsables concernés dans les sections et les régions.

Le Service a été également présent et très actif dans la production d'articles pour la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux*. Outre la collaboration aux productions courantes de la revue, le Service s'est investi de façon significative dans le numéro spécial portant sur le thème du développement de compétences et de la gestion de la carrière (mai 2008).

### *De nouvelles recrues*

L'équipe de la permanence de l'AGESSS a accueilli deux nouvelles recrues au sein du Service de formation et de développement de compétences en gestion. Il s'agit de madame Monique Dumais, conseillère en développement des ressources humaines et en gestion de la carrière et de madame Manon Lavoie, secrétaire.

### *Quelques projets*

Afin de répondre aux besoins de sa clientèle, le Service a décidé de mettre sur pied deux nouveaux contenus d'ateliers: l'un qui portera sur les habiletés politiques (niveau 2) et l'autre sur le courage managérial.

En terminant, je tiens à remercier les membres du comité provincial de développement, l'équipe du Service de formation et de développement de compétences en gestion de l'AGESSS ainsi que les membres de la permanence pour leur travail et leur soutien.

François Beauséjour  
Coordonnateur





## LES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

**Monsieur François Beauséjour**  
Coordonnateur du comité  
Pavillon du Parc (Outaouais)

Monsieur Ahmed Benhadji, Ph. D.  
Coordonnateur d'activités du  
Service de formation et de  
développement de compétences  
en gestion, AGESSS

Monsieur Marco Audet  
CSSS du Granit (Estrie)

Madame Caroline Bettez  
Agence de santé et des services  
sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue  
(Abitibi-Témiscamingue)

Monsieur Yves Bolduc  
CRDI du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
(Saguenay – Lac-Saint-Jean)

Monsieur Michel Dagneau  
Hôpital Pierre-Boucher (Montérégie)

Madame Suzanne Levert  
Cité de la santé (Laval)

Madame Johan Hamel  
CSSS de Trois-Rivières  
(Mauricie et Centre-du-Québec)

Monsieur Jean-François Durand  
Centre de réadaptation de la Gaspésie  
(Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)

Madame Ginette Gingras  
CSSS des Sommets (Laurentides)

Madame Pauline Girard  
CSSS du Nord de Lanaudière (Lanaudière)

Madame Sylvie Jobin  
Institut de réadaptation de Montréal  
(Montréal)

Madame Lina Poulin  
CSSS de Beauce (Chaudière-Appalaches)

Madame Claire Sirois  
Centre hospitalier universitaire de Québec  
(Capitale-Nationale)

Monsieur Richard Thibeault  
CSSS de la Minganie (Côte-Nord)

Monsieur Richard Thiboutot  
SRSOR (Montérégie)

Monsieur Gervais Tremblay  
CSSS de Rimouski-Neigette  
(Bas-Saint-Laurent)



Micheline Chamard



Valérie Sylvestre

## COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET FONCTIONS TYPES (COMITÉ SYSTÉMIQUE PERMANENT)

### MISSION :

**revoir et adapter les classes d'évaluation des fonctions types des cadres aux nouvelles réalités du réseau de la santé et des services sociaux. Les membres du comité recherchent de nouveaux indicateurs et procèdent à l'élaboration de nouvelles tables d'évaluation qu'ils soumettent par la suite au MSSS pour approbation, actualisation et mise en place.**

### Les travaux du comité systémique permanent

Le comité systémique permanent est composé de représentant(e)s du MSSS, de représentant(e)s des associations d'employeurs et des associations de cadres. À l'occasion, des personnes-ressources et des invité(e)s peuvent se joindre au comité systémique permanent afin de donner leur point de vue aux membres du comité sur des aspects précis.

Au cours de l'année 2008-2009, le comité systémique permanent s'est réuni à deux reprises.

### **La mise à jour des fonctions types et du Répertoire des modalités de classification des fonctions d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux**

Le *Répertoire des modalités de classification des fonctions d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux* a été publié le 8 octobre 2008. Ce Répertoire met à jour le Répertoire des classes d'évaluation des fonctions types de cadres intermédiaires du secteur de la santé et des services sociaux paru en avril 2002 et intègre les mises à jour des fonctions types d'encadrement intermédiaire datées du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

En plus des mises à jour ci-haut mentionnées, soit celles de 2005 et de 2006, d'autres modifications ont été effectuées. À cet effet, les tables d'évaluation pour les fonctions de coordonnateur ou chef en réadaptation pour les Centres de réadaptation en déficience physique et pour les Centres de réadaptation pour

personnes alcooliques et autres toxicomanes ont été modifiées. De même, une nouvelle modalité de classification a été adoptée pour la fonction de coordonnateur ou chef en réadaptation pour les Centres de réadaptation en déficience intellectuelle. Par ailleurs, les tables d'évaluation des fonctions de chef des ressources bénévoles et de coordonnateur ou chef du service de biologie médicale ont été modifiées. Finalement, une nouvelle fonction a été créée, soit celle de chef du service des ressources financières et une autre a été abolie, soit celle d'adjoint administratif en CLSC. Certaines des mises à jour ci-haut mentionnées s'appliquent rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Le Répertoire prévoit également de nouvelles modalités pour l'évaluation et la classification des postes de conseiller, d'adjoint au directeur et pour toute fonction particulière dont la classification serait de niveau 16 et plus.

### **La mise à jour du Guide sur les profils de responsabilité de gestion des fonctions types du personnel d'encadrement**

Le *Guide sur les profils de responsabilité de gestion des fonctions types du personnel d'encadrement* a également fait l'objet d'une mise à jour en octobre 2008. À cet effet, un tableau présentant les responsabilités de gestion administrative selon les huit champs d'intervention pour quatre niveaux d'encadrement (directeur, coordonnateur, chef de service, chef de secteur) du réseau de la santé et des services sociaux a été ajouté.

Par ailleurs, le comité systémique a validé les profils des responsabilités de gestion spécifique suivants, lesquels devraient faire l'objet d'une publication dans le Guide, au courant de l'automne 2009 :

- chef du service social;
- chef des ressources bénévoles;
- coordonnateur ou chef en réadaptation - déficience intellectuelle;
- coordonnateur ou chef en réadaptation - déficience physique;
- chef du service de la paie;
- chef du service d'approvisionnement.

#### **Le dossier des fonctions de conseillers**

Le comité systémique a débuté l'analyse et l'étude des fonctions de conseillers. L'objectif de cette démarche est de définir et d'uniformiser le profil des conseillers dans le réseau de la santé et des services sociaux. À ce sujet, le comité systémique établira un profil des responsabilités de gestion administrative propre aux conseillers, et ce, suite aux informations qui seront recueillies auprès des établissements et des cadres occupant des postes de conseiller.

Micheline Chamard

Coordonnatrice

## LES MEMBRES DU COMITÉ RÉMUNÉRATION ET FONCTIONS TYPES

**Madame Micheline Chamard**  
Coordonnatrice du comité  
Institut universitaire de cardiologie  
et de pneumologie de Québec  
(Capitale-Nationale)

Madame Valérie Sylvestre, avocate  
Conseillère en ressources humaines,  
AGESSS



**Ghislaine Dumais, chef d'équipe**

Équité salariale des cadres du réseau de la santé et des services sociaux



**Chantale Giasson, avocate**

Conseillère en ressources humaines, AGESSS

## DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE

Le dossier équité salariale a été, encore cette année, au cœur de l'actualité de l'Association. Afin de brosser un tableau des principales étapes s'étant déroulées du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, l'échéancier suivant permettra de suivre, étape par étape, l'évolution du dossier.

TRAVAUX	2008												2009											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1) Enquêtes supplémentaires					•	•	•			•	•	•	•											
2) Évaluation des questionnaires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•										
3) Identification des catégories d'emplois	•	•	•	•									•	•	•	•	•							
4) Évaluation des catégories d'emplois				•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•								
5) Évaluation conjointe des catégories d'emplois															•	•	•	•	•	•				
6) 1 <sup>er</sup> affichage - reprise																				•	•	•		
7) Pondération et intervalles de rangement															•	•	•	•						
8) Estimation des écarts salariaux																			•	•	•			
9) 2 <sup>e</sup> affichage																						•	•	

**1) Enquêtes supplémentaires :** on se rappellera la décision du secrétariat du Conseil du trésor, à la suite du premier affichage de juin 2007, d'inclure les fonctions particulières à l'exercice d'équité salariale. Cela a entraîné l'obligation de faire remplir de nouveaux questionnaires par les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux afin d'évaluer ces nouvelles catégories d'emplois.

À cet effet, monsieur Réjean Despins, vice-président sortant au conseil d'administration de l'AGESSS et représentant des retraités de l'AGESSS pour la région Mauricie et Centre-du-Québec, a été nommé coordonnateur des enquêtes pour le secteur de la santé par le MSSS. Ainsi, le 1<sup>er</sup> avril 2008, il a entrepris, en compagnie de personnes-ressources, une vaste opération de rencontres de gestionnaires à travers le Québec dans le but d'offrir un support à ceux et celles qui ont été invités à remplir un questionnaire. Des 2938 individus ayant été sélectionnés par le MSSS à remplir un questionnaire, seulement 1113 personnes y ont répondu.

Au terme de cet exercice, 475 catégories d'emplois du réseau de la santé demeuraient sans questionnaire pour les appuyer (sur un total de 1013 catégories). Considérant l'impossibilité d'évaluer ces catégories en l'absence de questionnaires, entraînant des conséquences financières majeures pour les personnes visées par ces catégories, il a été décidé de mettre en place une démarche de collecte d'information auprès des directions des ressources humaines des établissements. Des rencontres ont eu lieu dans chacune des régions, les 23 et 24 septembre 2008, afin de solliciter les directions des ressources humaines des établissements de santé et de services sociaux à remplir un questionnaire abrégé. La collecte des questionnaires abrégés a permis de compléter la majorité des catégories manquantes. Seulement 88 catégories demeurent à ce jour sans aucun questionnaire.

**2) Évaluation des questionnaires :** chacun des questionnaires reçus a été évalué et intégré dans une catégorie identifiée. De janvier 2008 à février 2009, plus de 3700 questionnaires ont été évalués.

Régions	Total établissements/ région	Nombre de personnes sélectionnées	Nombre de personnes rencontrées (1)	% des personnes rencontrées vs questionnaires sélectionnés	Représentants des ressources humaines présents non sélectionnés (2)	Total des personnes rencontrées (1+2)	Questionnaires reçus	% des questionnaires reçus vs questionnaires sélectionnés
région 01	11	79	28	35 %	3	31	29	37 %
région 02	10	124	40	32 %	2	42	56	45 %
région 03	20	275	86	31 %	8	94	116	42 %
région 04	14	171	50	29 %	2	52	71	42 %
région 05	14	101	30	30 %	1	31	34	34 %
région 06	67	1078	282	26 %	20	302	413	38 %
région 07	12	138	38	28 %	3	41	46	33 %
région 08	10	79	15	19 %	3	18	19	24 %
région 09	8	36	3	8 %	2	5	4	11 %
région 10	1	8	4	50 %	0	4	4	50 %
région 11	8	66	16	24 %	2	18	22	33 %
région 12	12	119	30	25 %	4	34	55	46 %
région 13	8	141	52	37 %	2	54	42	30 %
région 14	9	101	30	30 %	5	35	33	33 %
région 15	12	115	19	17 %	5	24	36	31 %
région 16	24	294	58	20 %	7	65	133	45 %
région 18	1	13	0	0 %	0	0	0	0 %
	<b>241</b>	<b>2938</b>	<b>781</b>	<b>27 %</b>	<b>69</b>	<b>850</b>	<b>1113</b>	<b>38 %</b>

**3) Identification des catégories d'emplois :** à la suite des nouvelles enquêtes effectuées au printemps et à l'automne 2008, le travail d'identification des catégories d'emplois, réalisé à l'hiver 2008, a dû être révisé. Ce travail s'est fait avec la collaboration des représentants du MSSS, du secrétariat du Conseil du trésor et des associations. Ce processus avait pour objectif de réviser les catégories à prédominance féminine (f), les catégories à prédominance homme (h) et les catégories mixtes (m) dans le secteur de la santé.

**4) Évaluation des catégories d'emplois :** pour chaque catégorie d'emplois et à partir des questionnaires de cette catégorie, une cote unique a été attribuée. Cette étape devait se terminer en décembre 2008, mais s'est poursuivie jusqu'en juin 2009. Rappelons qu'il fallait proposer plus de 1000 cotes de catégories et que le processus a été interrompu par le dépôt du projet de loi 25, *Loi modifiant la loi sur l'équité salariale* (voir l'encadré).

Le 12 mars 2009, un événement majeur est survenu : le projet de loi 25, *Loi modifiant la loi sur l'équité salariale*, était déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi a été adoptée le 27 mai 2009. Cette loi scinde l'entreprise parapublique en deux soit la santé d'une part et l'éducation d'autre part, ce qui a eu pour effet de créer un programme distinct pour les cadres de la santé, les pharmaciens, les biochimistes cliniques et les médecins médicaux. Ainsi, depuis la mi-mars 2009, les travaux d'évaluation des catégories d'emploi se font uniquement pour les catégories du secteur de la santé.

Cette loi énonce aussi clairement l'obligation pour les entreprises ayant entamé leurs travaux, de compléter, si ce n'est déjà fait, un premier exercice d'équité salariale d'ici le 31 décembre 2010 et introduit également pour les entreprises une obligation de vérification du maintien de l'équité salariale tous les cinq ans.

**5) Évaluation conjointe des catégories d'emplois :** à cette étape, il s'agit de mettre en commun l'évaluation des catégories faite par le secrétariat du Conseil du trésor versus

l'évaluation des catégories faite par les associations pour en venir à une entente sur une cote unique pour chaque catégorie.

Une première proposition du secrétariat du Conseil du trésor en lien avec leur évaluation des catégories d'emplois a été déposée le 19 décembre 2008. Ce premier dépôt comportait 60 catégories d'emplois des secteurs de la santé et de l'éducation. Un deuxième dépôt, de 150 catégories d'emplois, a eu lieu à la fin février 2009 et ne couvrait que le secteur de la santé.

L'évaluation conjointe des catégories d'emplois devrait se poursuivre jusqu'à la fin août. D'ici là, quelque 400 catégories d'emplois auront été discutées conjointement avec les représentants du secrétariat du Conseil du trésor.

**6) 1<sup>er</sup> affichage - reprise :** la reprise du 1<sup>er</sup> affichage de juin 2007 est prévue pour le mois d'août 2009. Cet affichage permettra, après y avoir intégré les fonctions particulières, d'identifier concrètement quelles sont les catégories à prédominance féminine et à prédominance homme.

**7) Pondération et intervalles de rangement,**

**8) Estimation des écarts salariaux**

**9) 2<sup>e</sup> affichage**

Les trois dernières étapes respectent l'échéancier.

#### Remerciements

Nous tenons à remercier les évaluateurs représentant l'AGESSS au sein des comités d'évaluation pour leur excellent travail et leur contribution dans le laborieux dossier d'équité salariale du personnel d'encadrement : mesdames Suzanne Dallaire, Diane Demers, Hélène Paradis et Lucie Racicot.

Nous tenons également à remercier le personnel de la permanence pour leur soutien constant. Leur travail assure le déroulement efficace du dossier d'équité salariale pour les représentants de l'AGESSS.



Ghislaine Dumais



Eugène Abarregui

## COMITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

### MISSION :

**d'une part, voir à l'application des conditions de travail réglementées et, d'autre part, revoir les dispositions prévues par le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96).**

### Les travaux du comité consultatif des relations professionnelles (CCRP)

Au cours de l'année 2008-2009, l'Association a participé à sept rencontres du CCRP dont l'objectif consiste en la « modernisation des conditions de travail des cadres et l'amélioration des conditions d'exercice. »

Notons que ces rencontres font suite au dépôt, en mai 2007, par l'ensemble des associations de cadres intermédiaires et supérieurs, d'un cahier de propositions de modifications au règlement précité. En suivi des travaux du CCRP, les participants ont convenu, en date 28 septembre 2008, de créer un comité restreint afin de procéder à l'étude et à l'analyse des demandes des associations de cadres.

À cet effet, le sous-comité sur les conditions de travail du CCRP, formé des représentants du MSSS, des associations d'établissements et des associations de cadres, s'est réuni à trois reprises, soit le 27 octobre 2008, le 20 novembre 2008 et le 15 décembre 2008, pour passer en revue le contenu de notre cahier de modifications proposées audit règlement.

### Les modifications importantes souhaitées sont :

- La violence et le harcèlement psychologique au travail;
- L'intégration du 2 % du boni forfaitaire au rendement dans les classes salariales;
- L'horaire de travail, la disponibilité, la compensation des heures supplémentaires;
- Les congés payés aux fins de rétention (parité avec le personnel syndiqué visé);
- La réécriture de l'article 24 qui établit l'écart salarial de 10 % avec la profession de référence.

Enfin, suivant la rencontre du 15 décembre 2008, l'Association est intervenue auprès du MSSS comme suit :

- Elle a déposé auprès du MSSS, en date du 3 février 2009, de nouveaux éléments et arguments afin de faire modifier le maximum de mois de salaire pouvant être versés à titre d'indemnité de départ ou d'indemnité de dédommagement, et ce, à la suite d'une fin d'emploi. L'Association demande que l'actuel maximum de 12 mois soit porté à 24 mois, selon les années de service.
- Le 25 février 2009, le MSSS déposait aux associations de cadres des propositions d'amendements en réponse aux demandes des cadres initialement déposées le 9 mai 2007.
- Le 2 mars 2009, le MSSS transmettait aux associations de cadres un projet de modifications du décret 1218-96 portant spécifiquement sur :
  - Les assurances collectives d'un cadre retraité qui revient au travail;
  - L'intégration de nouvelles dispositions sur le harcèlement psychologique équivalentes à celles contenues à la *Loi sur les normes du travail*.
- Le 31 mars 2009, les associations de cadres rencontraient les représentants des associations d'établissements et ceux du MSSS afin de passer en revue les propositions soumises le 25 février dernier par le MSSS.
- À la suite des réserves exprimées par l'APERSSS et l'Association des cadres supérieurs de la Santé et de Services sociaux du Québec quant aux amendements proposés concernant le harcèlement psychologique, l'AGESSS rencontrait, en date du 4 juin dernier, madame Diane Lapointe, directrice des relations de travail du personnel d'encadrement, afin de réitér-

er sa position quant à la modification de l'article 5.2 du décret 1218-96 concernant la violence au travail. Nous sommes en attente de la position du MSSS sur ce sujet particulier.

### Les politiques locales de gestion

L'Association poursuit le suivi de l'adoption des politiques locales de gestion par les établissements. Le tableau qui suit fournit l'évolution de ce dossier.

Ghislaine Dumais  
Coordonnatrice

### Politiques locales de gestion - Suivi des dossiers

N°	NOM DE LA RÉGION	POLITIQUES LOCALES DE GESTION EN COURS <sup>1</sup>	POLITIQUES LOCALES DE GESTION ADOPTÉES PAR LE C.A. <sup>2</sup>	TOTAL
01	Bas-Saint-Laurent	2	5	7
02	Saguenay – Lac-Saint-Jean	3	5	8
03	Capitale-Nationale	6	6	12
04	Mauricie et Centre-du-Québec	8	2	10
05	Estrie	4	3	7
06	Montréal	23	20	43
07	Outaouais	2	3	5
08	Abitibi-Témiscamingue	1	5	6
09	Côte-Nord	3	2	5
10	Nord-du-Québec	1	0	1
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	3	4	7
12	Chaudière-Appalaches	4	4	8
13	Laval	1	1	2
14	Lanaudière	1	3	4
15	Laurentides	3	8	11
16	Montérégie	6	5	11
17 - 18	Nunavik Terres Cries	1	0	1
<b>RÉSULTATS **</b>		<b>72</b>	<b>76</b>	<b>148</b>

<sup>1</sup> EN COURS : une ou plusieurs politiques locales de gestion en discussion avec l'employeur (documents à l'appui déposés à l'AGESSS : projet, lettre, etc.)

<sup>2</sup> COMPLETS : dossiers contenant les politiques locales de gestion adoptées par le conseil d'administration sur les 10 sujets énumérés aux articles 5 et 5.2 du décret 1218-96, de même que celles portant sur le boni forfaitaire au rendement et sur la violence et le harcèlement au travail.

ÉTAT DES DOSSIERS	EN COURS	COMPLET	TOTAL
AU 20/02/2009**	72	76	148
AU 10/09/2008**	73	71	144
AU 05/09/2007**	64	72	136
AU 23/05/2007**	63	71	134
AU 23/03/2007**	62	69	131
AU 31/01/2007	84	86	170
AU 31/10/2006	84	85	169
AU 15/09/2006	83	86	169
AU 01/08/2006	85	87	172
AU 25/05/2006	83	102	185
AU 13/01/2006	83	102	185
AU 27/07/2005	86	98	184
AU 15/03/2005	101	100	201
AU 25/11/2004	101	99	200
AU 09/11/2004	104	95	199
AU 14/10/2004	95	94	189
AU 24/09/2004	73	88	161

\*\* Les résultats tiennent désormais compte des politiques locales de gestion adoptées dans les CSSS exclusivement. Advenant le cas où des politiques ne sont toujours pas adoptées dans un CSSS, les politiques adoptées antérieurement dans les établissements faisant partie du CSSS ne sont plus comptabilisées.

## LES MEMBRES DU COMITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Madame Ghislaine Dumais**  
Coordonnatrice du comité  
CSSS de Laval (Laval)

Monsieur Eugène Abarrategui, avocat  
Coordonnateur d'activités en ressources  
humaines et affaires juridiques, AGESSS



Christine Filion



Valérie Pepin

## COMITÉ DES RETRAITÉS

### MISSION :

**promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres retraités, influencer les acteurs en participant aux réflexions et débats concernant les principaux enjeux touchant les retraités du réseau de la santé et des services sociaux, diffuser l'offre de services aux retraités afin de les inciter à demeurer membres de l'Association, assurer le soutien des activités des instances locales et régionales visant à atteindre leur efficience et leur autonomie de même que valoriser les initiatives et projets des membres retraités.**

L'année 2008-2009 a été sous le signe de la concrétisation et de la réalisation de projets pour le comité des retraités. D'une part, en octobre 2008, le comité des retraités, constitué des représentants des retraités de chaque région, s'est réuni pour une première fois lors du congrès de l'Association. Cette rencontre visait à définir la structure et les règles de fonctionnement du comité, de même qu'à élaborer sa mission qu'il nous fait plaisir de vous présenter en avant-propos du présent rapport.

En soutien au comité des retraités, un sous-comité technique permanent, composé de 4 représentants des retraités, a été créé. Son rôle est de développer les dossiers et de réaliser les mandats confiés par le comité des retraités.

Ainsi, au courant de l'année 2008-2009, le comité des retraités s'est rencontré en personnes ou par voie de conférence téléphonique à deux reprises alors que le sous-comité technique a eu une rencontre.

Par ailleurs, le comité des retraités avait déterminé les objectifs suivants pour l'année 2008-2009, à savoir :

- Élaborer une formation sur les tenants et aboutissants concernant le dossier de l'indexation des régimes de retraite : atelier à offrir lors de la Formation associative/Assemblée générale annuelle des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2009 à Gatineau avec la participation d'un représentant du RACAR. - À la lumière des rendements négatifs connus du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) au 31 décembre 2008 et des différents enjeux reliés à cette question, il a été convenu de ne pas aborder le sujet proposé pour l'atelier et de le remplacer par une rencontre formelle du comité des retraités;



- Inciter les membres de l'Association, qui prendront leur retraite prochainement, à maintenir leur adhésion comme membre retraité : conception et diffusion de la brochure corporative de l'Association aux fins de recrutement des futurs retraités. Considérant que la brochure était à l'étape de la conception au 31 mars 2009, il a été convenu de reporter cet objectif pour la prochaine année;
- Développer des activités auprès des membres retraités et auprès des instances locales et régionales. Les représentants des retraités devront produire un bilan de leurs activités au 31 mars 2010. Un bilan sommaire confirme la tenue d'une première rencontre des membres retraités de la région de l'Outaouais et l'amorce de prises de contacts personnalisés de la part des représentants des retraités avec les membres de leurs régions respectives;
- Soumettre le mandat au sous-comité technique d'évaluer la pertinence de définir les rôles et responsabilités des représentants des retraités et procéder à sa rédaction, le cas échéant.

Il a été convenu de renouveler pour l'année 2009-2010 les objectifs qui n'ont pas été réalisés ou qui sont en développement.

De plus, une section dédiée aux retraités appelée « Espace retraite » a été créée en mai 2008 dans le journal L'Intermédiaire et sur le site web de l'Association. Depuis, une nouvelle section intitulée « Espace libre » s'est ajoutée, laquelle servira à la promotion et à la valorisation des initiatives de nos membres retraités.

Les demandes de services (appels d'information ou courriels) auprès de l'Association ont été au nombre de 71 pour l'année 2008-2009.

Enfin, l'Association a, encore cette année, connu une croissance continue des adhésions des membres retraités. En date du 31 mars 2009, nous avons 790 membres, soit une augmentation de 63 membres par rapport à l'année 2008.

Je remercie mesdames Valérie Pepin, avocate et conseillère en ressources humaines et Hélène St-Pierre, coordonnatrice aux communications, pour leur disponibilité et leur collaboration dans le développement des services aux membres retraités.

Christine Filion

Représentante des retraités

## LES REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS DU COMITÉ DES RETRAITÉS

**Madame Christine Filion\***  
Représentante des retraités au conseil d'administration (Laval)

Madame Valérie Pepin\*, avocate  
Conseillère en ressources humaines,  
AGESSS

Monsieur Richard Adams\*  
(Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)

Monsieur Normand Archambault\*  
(Lanaudière)

Monsieur Jasmin Bilodeau\*  
(Saguenay – Lac-Saint-Jean)

Madame Denise Champagne  
(Montréal)

Monsieur Jean-Guy Charest  
(Bas-Saint-Laurent)

Monsieur Réjean Despins\*  
(Mauricie et Centre-du-Québec)

Madame Micheline Gauthier  
(Montréal)

Monsieur Jacques Labonté  
(Abitibi-Témiscamingue)

Monsieur Yvon Labonté  
(Chaudière-Appalaches)

Monsieur Louis Martin  
(Estrie)

Monsieur John O'Reilly  
(Capitale-Nationale)

Monsieur Réjean Paradis  
(Laurentides)

Madame Hélène Simard  
(Outaouais)

\* Les personnes dont le nom est suivi d'un \* font partie du sous-comité technique.



**Denise Champagne**

représentante de l'AGESSS au Comité consultatif des retraités

## COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS (CCR)

### MISSION :

**relevant du comité paritaire intersectoriel (CPI), il permet aux participants aux régimes d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic d'être impliqués dans l'administration de leurs régimes et aux membres du comité d'être informés des orientations privilégiées par les participants à ces régimes.**

### Les activités de représentation au sein du Comité consultatif des retraités

Le comité consultatif des retraités (CCR) a pour rôles de voir à l'administration des régimes d'assurance collective des retraités avec SSQ Groupe financier et de recommander les orientations futures à donner auxdits régimes.

Au cours de l'année 2008-2009, nous avons participé à trois rencontres du CCR afin d'étudier et de réaliser les dossiers suivants :

- En mai 2008, un sondage a été effectué par la firme Léger Marketing, à la demande du CCR, auprès de 750 assurés des régimes collectifs d'assurance maladie et vie des retraités. Voici un bref survol des résultats :
  - Quant au degré de satisfaction des assurés à l'égard des services de l'assureur, 87 % des répondants se sont déclarés satisfaits en raison de la fiabilité des renseignements obtenus, de la qualité du service à la clientèle, du délai de remboursement et de la documentation;
  - Eu égard au degré de satisfaction envers le bulletin bisannuel du CCR, les répondants l'ont jugé satisfaisant à 71 %;
  - Relativement au degré d'accord avec un ajustement pour couvrir les frais reliés au fonctionnement du CCR, 54 % des répondants se sont déclarés être en accord avec la proposition qui inclut un maximum de 0,55 \$ par mois par assuré pour couvrir notamment les frais reliés à la création d'un poste régulier à temps partiel de coordonnateur;
  - Enfin, concernant l'intérêt des assurés couverts par le régime enrichi à l'égard de certaines bonifications à leur assurance

(ajout des produits homéopathiques, soins de pied par une infirmière, etc.) en contrepartie d'une hausse de tarification, il appert que 75 % des répondants sont en désaccord avec une ou des modifications au régime.

- À la fin de l'année 2008, une nouvelle entente financière de 5 ans avec SSQ Groupe financier a été entérinée. Cette entente prévoit d'importantes modifications dont la révision en profondeur de la structure des frais d'administration permettant une réduction progressive des frais pour la période 2009-2013, de même que l'introduction à compter de 2009 d'un nouveau mécanisme de remboursement des médicaments par le biais de la carte de paiement direct en remplacement de la carte de paiement différé.
- À la suite du sondage mentionné plus haut, le CCR a obtenu l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor d'embaucher un coordonnateur dont les fonctions viseraient à faciliter la gestion de l'ensemble des activités du CCR, à assurer une assistance continue auprès des assurés, à s'occuper des communications, des besoins de documentation et des activités de représentation. En date du 2 janvier 2009, Madame Caroline Gagnon est entrée en fonction à titre de coordonnatrice du CCR.

### Le comité tripartite

Ce comité a pour mandat d'analyser les plaintes déposées par les assurés et de trouver une solution en concertation avec l'assureur. Ainsi, pour l'année 2008-2009, le comité a étudié sept dossiers, dont deux dossiers en provenance de l'Association. Ces dossiers ont porté sur les sujets suivants :

- Un assuré nous a soumis une problématique vécue avec CanAssistance lors d'un voyage à l'étranger. Suite à l'intervention du CCR et à la demande de SSQ Groupe financier, CanAssistance nous a fourni la nomenclature de leurs services et des modalités de réclamation lorsqu'un accident survient lors d'un voyage.
- Un assuré a réclamé le remboursement d'une facture de 600 \$ pour des soins podiatriques reçus lors d'un traitement (matrixectomie). L'assureur a accepté de rembourser l'équivalent d'un traitement soit 75 % des frais admissibles de 40 \$ par traitement, conformément à la balise de remboursement pour les honoraires professionnels d'un podiatre prévue à la police d'assurance. Le comité a maintenu la décision de l'assureur.





Sylvie Jobin



Claire Gauette

## COMITÉ DES FINANCES

### MISSION :

**assurer une saine gestion de l'ensemble des aspects financiers de l'Association, dans le respect, l'intégrité et l'atteinte des objectifs tels que définis dans les statuts et règlements.**

Au cours de l'année 2008-2009, les membres ont tenu six réunions. Ils ont étudié, recommandé au conseil d'administration et au comité exécutif et réalisé les projets suivants :

#### 1. Le suivi de la situation financière de l'Association :

- Étude des 13 rapports financiers périodiques et recommandation au conseil d'administration;
- Étude des états financiers vérifiés au 31 mars 2009 et recommandation au conseil d'administration du 19 juin 2009.

#### 2. Le suivi de la situation financière et informationnelle des régions et des sections :

- Support administratif et financier aux régions et sections dans le cadre du « Soutien aux activités des régions et des sections »;
- Étude des subventions aux régions et aux sections et recommandation au conseil d'administration;
- Aide à l'organisation financière des nouvelles sections;
- Suivi de la situation financière des régions et des sections;
- Suivi des rapports d'élections des régions et des sections aux fins de compilation dans le cartable des membres.

#### 3. La tenue à jour des procédures et règlements à caractère financier :

- Mise à jour des procédures et règlements en matière d'administration des ressources financières selon les besoins de l'Association;

- Suivi de la résolution 2007-2008 relative à la cotisation auprès des fournisseurs de paie des établissements du réseau.

#### 4. Le suivi de la gestion des immobilisations et des opérations :

- Selon l'échéancier établi, étude et recommandation en vue du remplacement des équipements et mise à jour du système informatique de l'Association (comptabilité et fichier maître des membres);
- Étude et recommandation de l'acquisition, en avril 2008, de la suite 101 du 601 rue Adoncour et signature d'un bail avec la clinique CMI pour 32 mois;
- Étude, recommandation et suivi du projet de réfection du stationnement, des trottoirs et de l'entrée du 601 rue Adoncour en tant que membre du Syndicat des copropriétaires;
- Contribution au fonds de prévoyance du Syndicat des copropriétaires du 601 rue Adoncour, au montant de 25 000 \$ réparti au *prorata* des fractions respectives, avant le 31 décembre des années 2007, 2008, 2009 et 2010;
- Étude et recommandation en vue du renouvellement des contrats de service en matière de vérification comptable, d'informatique, de sondage sur la qualité des services professionnels, d'entretien et de location d'équipements.

#### 5. La recommandation d'adoption du budget 2009-2010 :

- Analyse des prévisions budgétaires 2009-2010 et recommandation au conseil d'administration du 6 février 2009 pour approbation du budget.

#### 6. La gestion financière du Congrès 2008 :

- Étude des subventions et des bonifications à verser aux régions dans le cadre du Congrès et de leur participation à l'Assemblée générale annuelle;
- Suivi de la situation financière du Congrès suite aux subventions et aux bonifications versées;
- Étude des états financiers du Congrès et recommandation au conseil d'administration.

#### 7. La poursuite du développement du réseau de communications et d'information de l'Association :

- Étude du budget de développement du réseau de communications et d'information de l'Association (site Web/Internet Extranet/Intranet/Lotus Notes) et recommandation au conseil d'administration.

#### 8. L'étude et la recommandation de projets spécifiques aux représentants des régions, des sections et aux membres :

- Recommandation au conseil d'administration du renouvellement de l'entente de partenariat avec la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* et d'un abonnement à la revue pour tous les membres actifs et retraités, afin de donner à l'Association de la visibilité et de l'influence sur les enjeux découlant de la réforme.

Sylvie Jobin

Coordonnatrice

## LES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

**Madame Sylvie Jobin**  
Coordonnatrice du comité  
Institut de réadaptation de Montréal  
(Montréal)

Madame Claire Gaouette  
Chef des ressources financières et  
informationnelles, AGESSS

Madame Denise Champagne  
Trésorière sortante  
Membre retraitée

Monsieur François Jean  
Président-directeur général, AGESSS  
CSSS-Institut universitaire de gériatrie  
de Sherbrooke (Estrie)

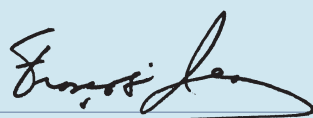
# RAPPORT FINANCIER

## EXTRAIT – ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

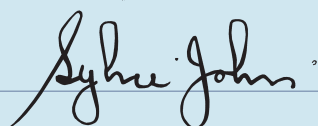
BILAN AU 31 MARS 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	185 877	214 557
Cotisations à recevoir et autres	331 265	252 500
Frais payés d'avance	79 911	52 144
Placements échéant au cours du prochain exercice	225 577	364 896
	822 630	884 097
<b>IMMOBILISATIONS</b>	993 881	463 194
PLACEMENTS ET AVANCE	851 414	1 340 789
	2 667 925	2 688 080
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer	275 548	220 596
Ristournes à payer - régions et sections	98 021	88 818
Produits reportés	41 578	25 938
	415 147	335 352
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets investis en immobilisations	993 881	463 194
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne	1 962 365	1 962 365
Actifs nets non affectés	(703 468)	(72 831)
	2 252 778	2 352 728
	2 667 925	2 688 080

AU NOM DU COMITÉ



, administrateur



, administratrice

## EXTRAIT – ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

		Administration \$	Affaires professionnelles \$	Direction générale et communications \$
PRODUITS	Cotisations et droits d'entrée			
AUTRES	Loyer			
	Autres produits			
	Variation nette des gains (pertes) non matérialisés sur les placements			
CHARGES	Salaires et avantages sociaux	243 020	512 449	249 106
	Assurances	1 781	1 502	946
	Communication externe	-	-	43 036
	Congrès et assemblée générale	-	-	-
	Cotisations - Racar	-	-	-
	Courrier	4 086	2 303	2 002
	Dépenses des comités	-	20 598	-
	Dépenses générales	3 540	-	5 361
	Entretien et réparations	28 384	26 226	15 050
	Formation	-	12 520	14 762
	Fournitures et frais de bureau	4 548	8 566	5 402
	Frais informatiques	78 517	-	-
	Honoraires	3 978	22 422	27 058
	Immeubles, taxes et électricité	11 694	9 867	6 212
	Imprimerie	613	2 508	1 335
	Information aux membres	-	-	-
	Intérêts et frais bancaires	12 272	-	-
	Publicité	-	-	-
	Régions et sections	-	-	-
	Sessions de formation aux membres	-	-	-
	Télécommunications	6 035	5 737	5 797
	Amortissement - immeuble	5 864	4 948	3 115
	Amortissement - mobilier et équipement	12 526	6 484	7 373
		416 858	636 130	386 555
	EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS			
	RÉPARTITION DES DÉPENSES EN POURCENTAGE	14,17 %	21,62 %	13,13 %
	Solde au début			
	Excédent des charges sur les produits			
	Investissements nets en immobilisations			
	Solde à la fin			

Formation et développement de compétences en gestion \$	Location de locaux \$	Mandats et comités \$	Régions et sections \$	2009 Total \$	2008 Total \$
				2 488 447	2 197 161
				90 177	-
				267 565	174 203
				(3 616)	8 754
				2 842 573	2 380 118
218 854	-	-	-	1 223 429	1 108 954
1 336	793	-	-	6 358	5 086
-	-	-	-	43 036	39 211
-	-	69 967	67 860	137 827	47 936
-	-	14 412	-	14 412	14 196
2 350	-	2 818	6 161	19 720	19 910
-	-	332 765	-	353 363	273 897
7 605	-	-	-	16 506	14 662
23 851	46 252	-	-	139 763	47 382
9 563	-	-	-	36 845	11 323
4 064	-	-	-	22 580	18 026
-	-	-	-	78 517	74 389
-	-	-	-	53 458	68 332
8 771	18 687	-	-	55 231	39 935
6 153	-	1 460	2 868	14 937	11 961
-	-	-	210 723	210 723	235 897
-	-	-	-	12 272	7 541
-	-	15 560	-	15 560	11 518
-	-	-	326 398	326 398	380 804
64 874	-	-	-	64 874	38 392
4 525	-	-	-	22 094	21 623
4 399	16 328	-	-	34 654	18 326
4 795	-	8 788	-	39 966	35 422
361 140	82 060	445 770	614 010	2 942 523	2 544 723
				(99 950)	(164 605)
12,27 %	2,79 %	15,15 %	20,87 %	100 %	
Fonds en immobilisations \$	Défense des membres \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$	
463 194	1 962 365	(72 831)	2 352 728	2 517 333	
(74 620)	-	(25 330)	(99 950)	(164 605)	
605 307	-	(605 307)	-	-	
993 881	1 962 365	(703 468)	2 252 778	2 352 728	

# RAPPORT DE LA PERMANENCE

## PERSONNEL DE LA PERMANENCE

### Direction générale

François Jean	Président-directeur général
Chantal Blanchard	Attachée d'administration
Hélène St-Pierre	Coordonnatrice aux communications

### Service des affaires professionnelles

Eugène Abarategui	Avocat et coordonnateur d'activités aux ressources humaines et affaires juridiques
Sylvie Dutka	Secrétaire juridique
Carole Roy	Technicienne en ressources humaines
Chantal Giasson	Avocate et conseillère en ressources humaines
Valérie Pepin	Avocate et conseillère en ressources humaines
Valérie Sylvestre	Avocate et conseillère en ressources humaines

### Service de formation et de développement de compétences en gestion

Ahmed Benhadji	Coordonnateur d'activités en formation et développement de compétences en gestion
Monique Dumais	Conseillère en développement des ressources humaines et en gestion de la carrière
Manon Lavoie	Secrétaire

### Service des ressources financières et informationnelles

Claire Gaouette	Chef de service
Yolaine Dubé	Agente de bureau
Nancy Vallée	Agente de bureau
Guillaume Painchaud	Informaticien
Jocelyne Lavallée	Secrétaire-réceptionniste
Lise Nepton	Commis-réceptionniste surnuméraire

## ARRIVÉES ET DÉPARTS DES MEMBRES ACTIFS EN 2008-2009

1 <sup>er</sup> avril 2008	Arrivées	Départs	31 mars 2009
6596	1283	950	6929

## ARRIVÉES ET DÉPARTS DES MEMBRES RETRAITÉS EN 2008-2009

1 <sup>er</sup> avril 2008	Arrivées	Départs	31 mars 2009
727	144	81	790

## RAISONS DES DÉPARTS

Refus	140
Poste de cadre supérieur	99
Autre association	4
Décès	7
Poste de syndiqué	59
Démission	264
Retraite	301
Congédiement	30
À contrat	8
Fermeture de poste/indemnité de départ	4
Poste occasionnel	5
Départ pour études à temps plein	1
Poste par intérim	3
Invalidité	8
Poste de syndicable non syndiqué	10
Départ du réseau	6
Poste de professionnel	1
<b>TOTAL</b>	<b>950</b>

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU SERVICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

Activités	Nombre
Comité d'arbitrage	16
Comité assurance et retraite	9
Comité systémique	2
Dossier Équité salariale	41
Comité consultatif des relations professionnelles et comité conditions de travail	16
Comité des retraités et sous-comité technique	8
Rencontres avec employeurs	78
Rencontres avec membres	176
Rencontres avec sections locales	28
<b>TOTAL</b>	<b>374</b>

## DOSSIERS RÉGLÉS DU SERVICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009\*

Régions :	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	TOTAL	HEURES'
Avantages sociaux	5	0	3	3	1	12	2	0	1	0	0	1	3	2	1	2	0	0	36	429,25
Mesures de stabilité d'emploi	0	0	5	0	0	3	1	0	0	1	0	0	0	0	2	3	0	1	16	195
Mesures disciplinaires et administratives	2	4	10	6	2	24	4	4	2	1	0	4	6	1	8	8	2	0	88	1064
Rémunération	1	1	2	2	0	12	5	6	11	0	1	13	1	1	4	2	0	0	62	412,75
Politiques de gestion	1	3	5	1	1	10	1	0	1	0	2	4	2	0	2	5	1	0	39	391,75
<b>TOTAL PAR RÉGIONS</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>241</b>	<b>2492,75</b>

Valeur totale des indemnités et règlements intervenus dans les dossiers pendant cette année : 3 598 591,65 \$

Pourcentage de règlements des dossiers réglés au 31 mars 2008 par rapport au 31 mars 2009 : 119% par rapport au nombre de dossiers réglés au 31 mars 2008 (202)

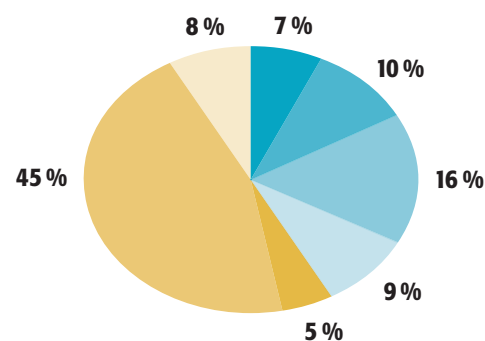
127% par rapport au nombre d'heures de travail au 31 mars 2008 (1964,75)

\* Dossiers pour lesquels un membre a mandaté l'AGESSS afin de le représenter auprès de son établissement ou de tout autre instance administrative. Le nombre d'heures représente le temps consacré à l'exécution du mandat.

## SOMMAIRE DES APPELS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

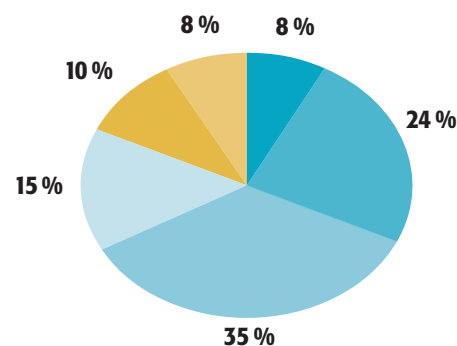
### ENTRÉES

■ Réception	1 748	7 %
■ Service des ressources financières et informationnelles	2 460	10 %
■ Service des affaires professionnelles	3 716	16 %
■ Direction générale	2 050	9 %
■ Service de formation et de développement de compétences en gestion	1 134	5 %
■ Boîtes vocales	10 493	45 %
■ Télécopieur	1 889	8 %
<b>Total</b>	<b>23 490</b>	<b>100 %</b>



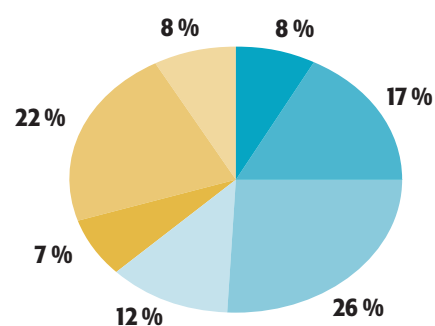
### SORTIES

■ Réception	2 009	8 %
■ Service des ressources financières et informationnelles	5 923	24 %
■ Service des affaires professionnelles	8 913	35 %
■ Direction générale	3 830	15 %
■ Service de formation et de développement de compétences en gestion	2 541	10 %
■ Télécopieur	1 890	8 %
<b>Total</b>	<b>25 106</b>	<b>100 %</b>



### ENTRÉES/SORTIES

■ Réception	3 757	8 %
■ Service des ressources financières et informationnelles	8 383	17 %
■ Service des affaires professionnelles	12 629	26 %
■ Direction générale	5 880	12 %
■ Service de formation et de développement de compétences en gestion	3 675	7 %
■ Boîtes vocales	10 493	22 %
■ Télécopieur	3 779	8 %
<b>Total</b>	<b>48 596</b>	<b>100 %</b>



## SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES EN GESTION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

Développement de compétences en gestion	Gestion de carrière	Vie associative	Présentation et promotion des services
<p>Activités de formation : 13 ateliers de formation ont été offerts à 164 participants. Parmi ces ateliers, notons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 portant sur la prévention de l'essoufflement professionnel</li> <li>• 1 portant sur les différences générationnelles</li> <li>• 1 sur les habiletés politiques</li> <li>• 1 sur la gestion des priorités</li> <li>• 4 (à venir) sur le courage managérial</li> </ul> <p>Présentation de conférences : 5 conférences ont été présentées à 271 participants. Elle se détaillent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 portant sur la communication persuasive</li> <li>• 2 sur les habiletés politiques</li> <li>• 2 sur la prévention de l'essoufflement professionnel</li> </ul>	<p>Le service a aidé plus de 22 membres dans la gestion de leur carrière. Notons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 évaluations de potentiel</li> <li>• 8 services de coaching</li> <li>• 3 bilans de carrière</li> <li>• 4 services de préparation au processus de sélection</li> <li>• 2 programmes de support à la transition de carrière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de l'assemblée générale annuelle 2009 et du congrès 2010</li> <li>• Préparation d'un guide d'accueil pour les nouveaux membres</li> <li>• Mise à jour de la pochette d'information</li> </ul>	<p>Le service a fait la promotion de ses services de différentes façons. Parmi celles-ci, mentionnons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi de 36 pochettes d'information</li> <li>• Présentation aux membres ou à l'exécutif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil régional de l'Outaouais</li> <li>- Assemblée générale de la région de la Mauricie et du Centre du Québec</li> <li>- CRDI Montérégie</li> <li>- CSSS La Pommeraie</li> <li>- CLSC St-Michel</li> <li>- CRDPE du Saguenay</li> </ul> </li> <li>• Tournée provinciale : comprenant la présentation d'une conférence sur l'essoufflement professionnel ou sur la communication persuasive et une présentation des services en gestion de la carrière et en développement de compétences. Au 31 mars 2009, 8 régions avaient été visitées dans le cadre de cette tournée soit : Montréal, Laval, Capitale-Nationale, Rimouski, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Chaudière-Appalaches et Estrie</li> <li>• Présentation de l'offre de services par le conseiller en développement auprès de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la D.R.H. du CSSS de Chicoutimi</li> <li>- l'Agence du Bas-Saint-Laurent</li> <li>- Le conseiller en développement du C.H. Robert-Giffard de Québec</li> </ul> </li> </ul>

En conclusion, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, le Service a offert, en développement des compétences et en gestion de la carrière, 13 ateliers de formation, 5 conférences et plus de 22 services individuels en gestion de la carrière. Ces services ont permis de rejoindre au total 457 membres. Ces activités ont été facturées pour un montant total de 77 267,89 \$ et ont généré des revenus de l'ordre de 26 315,12 \$. Par ailleurs, pour la même période, nos activités de promotion nous ont permis de faire connaître nos services à plus de 1250 personnes dans plus de 12 régions du Québec, dans le cadre de différents événements (Tournée provinciale du service de formation, présentation de l'offre de service dans le cadre d'assemblées locales ou régionales et envoi de pochettes d'information). Mentionnons en outre que 8 conférences ont été présentées à plus de 436 membres dans le cadre de la tournée provinciale.

## DOSSIERS LITIGIEUX RÉGLÉS PAR LE SERVICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009

RÉGIONS	RECOURS	RÈGLEMENT
01 - Bas-Saint-Laurent	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours rétroactivement au 1 <sup>er</sup> avril 2007 et a versé au cadre la somme de 3 500 \$.
	Avis de désaccord en vertu de l'article 46.1 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur d'interrompre les prestations d'assurance salaire.	Entente intervenue avec l'employeur afin de retarder le retour au travail et déterminer les modalités du retour progressif au travail.
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 4 143,88 \$.
	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles et octroi d'un congé avec solde de 7 mois pour un total de 48 905,87 \$.
03 - Capitale-Nationale	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 92 et suivants du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de replacer le cadre pendant la période de réajustement des effectifs.	Décision arbitrale rendue le 25 juillet 2008 par l'arbitre Gabriel M. Côté rejetant la demande du cadre.
	Préavis de congédiement.	Affectation du cadre à un poste syndiqué avec maintien du salaire conformément à l'article 21 du décret 1218-96, totalisant une somme de 118 000 \$ versée sur 5 ans.
	Plainte contestant un congédiement	Indemnité de dédommagement de 26 405 \$.
	Plainte contestant une mesure disciplinaire et avis de mécontentement réclamant l'application des mesures de stabilité d'emploi prévues au chapitre 5 du décret 1218-96.	Désistement du cadre et entente prévoyant la rétrogradation du cadre.

**DOSSIERS LITIGIEUX RÉGLÉS PAR LE SERVICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009 (SUITE)**

RÉGIONS	RECOURS	RÈGLEMENT
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	Préavis de congédiement.	Indemnité de départ de 3 477,14 \$.
	Avis de mécontentement en vertu de l'article 17.1 du décret 1218-96 afin de contester la date d'entrée en vigueur de la nouvelle classe salariale du cadre suite à une révision.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 6 973,45 \$ à titre de rétroactivité.
	Demande d'arbitrage contestant la décision de la CARRA relativement à une demande de rachat de congé sans solde.	L'arbitre a rejeté la demande d'arbitrage. Toutefois, l'employeur a accepté de verser au cadre la somme de 12 771 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 48 et 53 à 64 du décret 1218-96 et avis de désaccord en vertu de l'article 46.1 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de faire expertiser le cadre avant de le réintégrer au travail.	Un règlement est intervenu afin de déterminer des modalités de retour progressif au travail.
05 - Estrie	Préavis de congédiement.	Préavis de 60 jours, écoulement de la banque de vacances annuelles et octroi d'un congé avec solde de 1 mois pour un total de 38 299,13 \$.
06 - Montréal	Plainte contestant un congédiement et avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 69 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas verser un salaire équivalent à la prestation d'assurance salaire de longue durée pendant la période d'attente d'un poste.	Deux journées d'audition ont eu lieu, au terme desquelles l'employeur a fait droit à la demande et a versé au cadre un montant forfaitaire de 8 000 \$ net.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 23.1 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas octroyer le boni au rendement sans évaluation du rendement et des objectifs.	L'employeur a fait droit au recours et a procédé à l'évaluation du rendement du cadre. Toutefois, aucun boni au rendement n'a été versé puisque le cadre n'a pas atteint ses objectifs.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 116 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas reconnaître l'ensemble du service continu du cadre aux fins du calcul du quantum de l'indemnité de fin d'emploi.	Désistement du cadre.
	Avis de désaccord en vertu de l'article 46.1 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur d'interrompre les prestations d'assurance salaire.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 2 399,94 \$.
	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles et de la caisse de congés maladie, suivi de l'octroi d'un congé avec solde de 12 mois pour un total de 69 574,47 \$.
	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles, octroi d'un congé avec solde de 12 mois, suivi d'un congé sans solde pour un total de 76 755 \$.
	Appel par l'employeur devant la Commission des lésions professionnelles suite à une décision de la CSST reconnaissant l'accident de travail de la cadre.	Désistement de l'employeur.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 3 215 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96 suite au versement de l'équité salariale pour le personnel syndiqué.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 8 500 \$.
	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles, octroi d'un congé avec solde de 4 mois et frais de transition de carrière de 2 000 \$ pour un total de 37 843,91 \$.
Plainte contestant une suspension sans solde de 19 jours.	Écoulement de la banque de vacances annuelles, octroi d'un congé avec solde de 4 mois et 3 semaines de salaire et remboursement du salaire non payé pendant la suspension pour un total de 33 598,05 \$.	

**DOSSIERS LITIGIEUX RÉGLÉS PAR LE SERVICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009 (SUITE)**

RÉGIONS	RÉCOURS	RÈGLEMENT
07 - Outaouais	Préavis de congédiement.	Versement de la banque de vacances annuelles et d'une indemnité de départ pour un total de 41 534 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des mesures de stabilité d'emploi prévues au chapitre 5 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre, à titre d'indemnité de fin d'emploi, la somme de 255 591 \$.
	Avis de mécontentement réclamant le versement du boni forfaitaire au rendement en vertu de l'article 23.1 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 1 157,39 \$.
	Avis de mécontentement réclamant le versement de la progression pour rendement satisfaisant en vertu de l'article 14 du décret 1218-96, et ce, pour la durée d'un prêt de service.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 500 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 34, 53 à 64, de même que 65 et 69 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit aux recours et a versé une indemnité totalisant 24 356,82 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 53 à 64 du décret 1218-96 pour un nouvel événement.	
	Plainte contestant un congédiement.	
08 - Abitibi-Témiscamingue	Préavis de congédiement.	L'employeur a accepté d'annuler le congédiement en contrepartie de la démission du cadre.
09 - Côte-Nord	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles, octroi d'un congé avec solde de 8 mois et du maintien de la prime de rétention, suivi d'un congé sans solde pour un total de 57 750,29 \$.
	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles, octroi d'un congé avec solde de 2 mois et remboursement des frais de déplacement pour un total de 22 238,02 \$.
10 - Nord-du-Québec	Plainte contestant une résiliation d'engagement.	L'employeur a fait droit au recours. Entente de fin d'emploi intervenue entre les parties totalisant la somme de 106 010,80 \$.
12 - Chaudière-Appalaches	Avis de mécontentement en vertu des articles 3, 4, 5 et 8 du décret 1218-96 afin de contester la décision de l'employeur de mettre fin à la probation d'un cadre sans un préavis.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 2 307 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 12, 13, 14, 15, 16, 17.1, 18 et 27 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas corriger le salaire du cadre rétroactivement au 1 <sup>er</sup> juillet 2005.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme totalisant 7 826,72 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 12, 13, 14, 15, 16, 17.1, 18 et 27 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas corriger le salaire du cadre rétroactivement au 1 <sup>er</sup> juillet 2005.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme totalisant 6 324,60 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 12, 13, 14, 15, 16, 17.1, 18 et 27 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas corriger le salaire du cadre rétroactivement au 1 <sup>er</sup> juillet 2005.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme totalisant 7 292,46 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application des articles 12, 13, 14, 15, 16, 17.1, 18 et 27 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas corriger le salaire du cadre rétroactivement au 1 <sup>er</sup> juillet 2005.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme totalisant 9 270,10 \$.
13 - Laval	Préavis de congédiement.	Écoulement de la banque de vacances annuelles, octroi d'un congé avec solde de 4 mois pour un total de 42 145,89 \$.

**DOSSIERS LITIGIEUX RÉGLÉS PAR LE SERVICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009 (SUITE)**

RÉGIONS	RECOURS	RÈGLEMENT
14 - Lanaudière	Avis de désaccord en vertu de l'article 46.1 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur d'interrompre les prestations d'assurance salaire.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 5 714,14 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre une somme de 2 697,33 \$.
15 - Laurentides	Avis de désaccord en vertu de l'article 46.1 du décret 1218-96 suite à la décision de l'employeur de ne pas respecter les modalités du retour progressif au travail prévues par le médecin traitant.	Conciliation médicale entre les médecins impliqués dans le dossier sur les modalités du retour progressif.
	Avis de mécontentement réclamant la rétroactivité de l'indemnité de disponibilité en vertu de l'article 27 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 13 869,86 \$.
	Préavis de congédiement.	Préavis de 60 jours, écoulement de la banque de vacances annuelles et octroi d'un congé avec solde de 2 mois pour un total de 43 770 \$.
	Avis de mécontentement en vertu de l'article 5.2 du décret 1218-96 afin de contester les conclusions de l'enquête effectuée par l'employeur suite à une plainte de harcèlement psychologique du personnel syndiqué contre le cadre.	L'employeur a fait droit au recours et a retiré du dossier du cadre les conclusions du rapport d'enquête.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre une somme de 5 000 \$.
16 - Montérégie	1. Avis de mécontentement en vertu de l'article 34 du décret 1218-96 afin de contester la décision de l'employeur de mettre fin au lien d'emploi du cadre pendant une période d'invalidité. 2. Plainte contestant un congédiement.	L'employeur a fait droit aux recours et a réintégré le cadre.
	Avis de mécontentement en vertu des articles 3, 4, 5 et 8 du décret 1218-96 afin de contester la décision de l'employeur de mettre fin à la probation d'un cadre sans procéder à l'évaluation de son rendement.	L'employeur a fait droit au recours et a versé au cadre la somme de 1 711,95 \$.
	Avis de mécontentement réclamant l'application de l'article 24 du décret 1218-96.	Décision arbitrale rendue le 10 juillet 2008 par monsieur Viateur Larouche rejetant la demande du cadre.
17 - Nunavik	Avis de mécontentement en vertu des articles 3 et 8 du décret 1218-96 afin de contester la décision de l'employeur de mettre fin à la probation d'un cadre sans procéder à l'évaluation de son rendement.	Indemnité de dédommagement de 17 500 \$.

## NOS PARTENAIRES



## RENSEIGNEMENTS DIVERS

### VÉRIFICATEURS

Boutet Drolet  
Comptables agréés, s.e.n.c.

M. Léo Drolet  
700, 5<sup>e</sup> Rue  
Shawinigan (Québec) G9N 1E9

### BANQUE

Banque Royale du Canada  
Succursale Vieux-Longueuil

43, rue Saint-Charles Ouest  
Longueuil (Québec) J4H 1C5

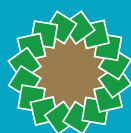
### CONSEILLERS JURIDIQUES

Langlois Kronström Desjardins  
Avocats, S.E.N.C.

801, chemin Saint-Louis  
Bureau 300  
Québec (Québec) G1S 1C1

### ASSEMBLÉE ANNUELLE

de l'Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux aura lieu  
le 28 octobre 2010 à Montréal.



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX

601, rue Adoncour, bureau 201  
Longueuil (Québec) J4G 2M6  
Téléphone : 450-651-6000  
Sans frais : 1-800-361-6526  
Télécopieur : 450-651-9750

[www.agesss.qc.ca](http://www.agesss.qc.ca)